Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et

Jeunesse + Sport

Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin

Band: 40 (1983)

Heft: 3

Artikel: Et si la violence ne payait plus?

Autor: Gafner, Raymond

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-998712

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

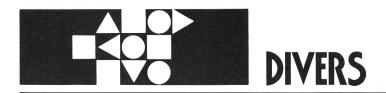
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Et si la violence ne payait plus?

Raymond Gafner, président du COS

Il n'est pas besoin de présenter M. Raymond Gafner. Président du Comité olympique suisse depuis bon nombre d'années, il s'est toujours attaché à lutter pour la pureté et pour la noblesse du sport. Le fair play est un de ses soucis majeurs. Certes, la campagne de l'ASS a été critiquée parce qu'elle s'est peut-être un peu trop complue dans la présentation d'images négatives. Or, l'action éducative requiert avant tout des modèles positifs (voir JEUNESSE ET SPORT 10/1982 - Editorial). Il est pourtant indéniable que le non-respect des règles, sans lesquelles il n'y aurait pas de sport de compétition, doit être sanctionné. C'est ce que M. Raymond Gafner s'applique à démontrer, propositions à l'appui! (Y.J.)

La violence qui paie

La conférence de presse organisée en son temps à Zurich et à Lausanne par la commission du fair play de l'Association suisse du sport, sous la présidence de Michel de Büren (voir JEUNESSE ET SPORT 11/1982), a été accueillie en général avec une sympathie teintée de scepticisme.

Personne, certes, n'a contesté le caractère louable de la campagne, ni le soin avec leguel elle a été préparée. Mais, lorsque les langues se sont déliées autour du verre de l'amitié, le scepticisme s'est exprimé sur l'efficacité réelle d'une telle entreprise. «Voyez comment les choses se passent trop souvent dans la réalité, nous a-t-on amicalement fait remarquer, en citant surtout l'exemple du football et du hockey sur glace, les deux sports les plus spectaculairement menacés par la montée de la violence! Pour conserver ou acquérir des joueurs cotés, les dirigeants d'un club ont besoin de beaucoup d'argent, de beaucoup trop d'argent, chacun est d'accord sur ce point, vu la qualité du spectacle offert. Les recettes ordinaires ne suffisent

pas, il devient nécessaire de trouver un sponsor. Celui-ci, la plupart du temps, exige une contre-partie. Son nom, sa marque doivent être synonymes de succès. Que l'entraîneur se débrouille! Condamné au succès à tout prix, jouant sa place en cas de défaites répétées, l'entraîneur dont l'équipe est dominée est acculé à la tentation de casser le jeu de l'adversaire par n'importe quel moyen, y compris la violence, si possible sous une forme échappant à l'arbitre, seul maître du jeu. Et si cette tactique permet de glâner quelques points, les dirigeants à leur tour sont tentés de fermer les yeux, même si, la main sur le cœur, ils sont prêts à participer à cette croisade en faveur du fair play».

Personnellement, je soupconne bien peu de joueurs, d'entraîneurs ou de dirigeants de prendre plaisir à la violence. Mais, lorsqu'il s'agit de sauver ce qui est pour eux l'essentiel: place, mandat, cachet, primes, sélection, nécessité fait loi! Aujourd'hui, la tricherie, le mépris des règles et de l'adversaire dont la violence est la forme la plus spectaculaire, sont trop souvent payants. Les discours les plus éloquents, les appels les plus enflammés n'y changeront guère, s'ils ne sont pas accompagnés des mesures les plus rigoureuses. Aux yeux de certains, seul compte le rendement. Soit! Attaquons-nous donc au rendement luimême. Faisons en sorte que la violence ne paie plus, mais au contraire qu'elle coûte cher, au joueur, à l'entraîneur, au club, considérés comme solidaires de tout acte de violence commis par un des acteurs du jeu sur un terrain de sport.

Mais, avant de parler de sanctions, car c'est bien de cela qu'il s'agit, je voudrais placer mon intervention dans son juste cadre et lui donner sa signification véritable.

Tout d'abord, nous ne soulignerons jamais assez que l'action en faveur du fair play doit avoir en priorité un caractère positif, placer son accent principal sur l'éducation de la jeunesse, œuvre de longue haleine, se consacrer à une action permanente d'information persuasive. Il s'agit aussi, et sans relâche, de mettre en valeur l'esprit de loyauté et de fraternité sportives qui anime la grande majorité des sportifs à

tous les niveaux, de souligner comme ils le méritent les gestes de fair play qui sont portés à notre connaissance. N'est-ce pas là un domaine où pourrait se développer de manière idéale la collaboration tant prônée entre les dirigeants sportifs, les autorités publiques chargées de l'éducation à tous les niveaux et les mass media?

Deuxièmement, il serait vain de se leurrer sur la nature humaine. Le sport ne fait que traduire l'instinct de domination, de lutte et de compétition qui a permis à l'homme de survivre, de se développer et de s'imposer au cours des millénaires dans un environnement hostile, tout au long de sa tumultueuse histoire. Ce serait stériliser l'aventure sportive que de prétendre la priver de sa virilité. Le sport de compétition, à l'image de la vie, est une lutte contre soimême et contre l'adversaire. Mais ce qui lui donne sa noblesse et en fait la vertu, c'est l'apprentissage du combat mené dans le respect des règles et de l'adversaire, car sans fair play, il n'y a pas de sport. Il convient donc de distinguer - opération difficile mais nécessaire - entre l'expression, même vive, même parfois débordante, du goût de la compétition victorieuse et la violence délibérée.



Enfin, je sais bien que la violence est un phénomène qui dépasse largement le cadre du sport et ne connaît pas de frontière. Je sais aussi que chaque sport est régi par une fédération internationale connaissant mieux que personne les problèmes qui lui sont spécifiques. Mais il n'y a là aucune raison de s'abriter confortablement derrière la responsabilité des autres. Commençons donc par balayer devant notre propre porte!

La violence qui coûte

Je rappelle ce que j'ai dit précédemment: «Aux yeux de certains, seul compte le rendement. Soit! Attaquons-nous donc au rendement lui-même! Faisons en sorte que la violence ne paie plus, mais au contraire qu'elle coûte cher, au joueur, à l'entraîneur, au club, considérés comme solidaires de tout acte de violence commis par un des acteurs du jeu sur un terrain de sport». Je vais me livrer, maintenant, à l'exercice périlleux consistant à suggérer, en guise d'exemples, une dizaine de mesures allant dans ce sens, sans oublier d'ailleurs que de nombreuses fédérations nationales et internationales ont déjà beaucoup entrepris pour maîtriser le problème que leur pose la violence sur le stade, le seul que j'examine ici.

- ① La commission fair play de l'Association suisse du sport (ASS) pourrait être chargée de passer en revue avec chaque fédération nationale (car le mal existe partout, sous des formes diverses), la situation spécifique du sport dont cette fédération est responsable, et rechercher avec elle les moyens de l'améliorer. L'information ainsi recueillie et la coordination qu'elle permettrait se révéleraient sans doute fort efficaces.
- ② Les fédérations nationales devraient user de leur influence auprès de leur fédération internationale pour obtenir, si besoin est, que la lutte contre la tricherie et la violence, sous leurs aspects multiples et parfois raffinés, soit intensifiée, car la tricherie camouflée de l'un est souvent à l'origine de la violence spectaculaire de l'autre. Partout, en modifiant s'il le faut les règles du jeu, la tâche des juges et des arbitres devrait être clarifiée, leur rôle revalorisé, leur autorité et leurs décisions protégées, mais, en contre-partie, leurs prestations constamment améliorées et sans cesse contrôlées.
- ③ Certains sports d'équipe connaissent l'expulsion momentanée d'un joueur. N'y aurait-il pas intérêt à étendre cette règle à d'autres sports? Un joueur ainsi puni ne devrait pas pouvoir reprendre immédiatement sa place sur le terrain à la fin de sa pénalité, mais être remplacé par un camarade pendant une durée égale à celle de sa pénalité. La punition prendrait alors plus de poids et l'entraîneur aurait la possibilité d'exercer son influence sur le joueur puni avant son retour dans le jeu.



- 4 Chaque sanction, à partir de l'avertissement (football) ou de la pénalité de cinq minutes (hockey sur glace) devrait être assortie d'amendes très progressives selon la gravité et la fréquence de l'infraction, la somme atteignant rapidement les quatre chiffres, du moins dans les séries supérieures. Dès la récidive d'un joueur, au cours de la même saison, l'entraîneur et le club devraient être frappés d'une amende semblable à celle du joueur. En n'intervenant pas à temps auprès du fautif, ils deviennent en quelque sorte ses complices.
- (5) Lorsqu'un club, au moins dans les séries supérieures, aurait été frappé plus d'une fois d'une amende dans le cadre que je viens d'évoquer, son activité devrait être suivie pendant trois mois, aux frais du club, par un délégué de la fédération. Sans modifier en rien les droits, les devoirs ni les décisions de l'arbitre, le rapport de ce délégué porterait après chaque match sur le comportement de l'équipe inspectée et appliquerait un barème tenant compte de tous les éléments, qu'ils aient ou non été retenus par l'arbitre. Au-dessous d'une certaine moyenne, une amende, elle aussi progressive, serait appliquée. L'enregistrement télévisé ou filmé d'un match pourrait servir de pièce à conviction.
- (6) Le montant des amendes infligées aux joueurs, aux entraîneurs et aux clubs pourrait être, une fois les frais de la fédération déduits, répartis à la fin de chaque saison par moitié entre la fédération, pour l'aider à financer son action en faveur du fair play, et les trois clubs de chaque série qui l'auraient emporté au classement fair play.
- ⑦ Dans les cas extrêmes, la commission fair play de l'ASS devrait pouvoir proposer à la commission du Sport-Toto de l'ASS d'examiner les subventions accordées à telle fédération, sous l'angle de l'efficacité de sa politique pour la défense du fair play.

- Une règle semblable existe au sein de l'Aide sportive suisse à l'égard des athlètes mais, là aussi, une collaboration avec la commission fair play ne pourrait être que bénéfique.
- ® Il conviendrait de doter la commission fair play de l'ASS des moyens lui permettant de mieux repérer et récompenser – ne serait-ce que symboliquement – les véritables actes de fair play se produisant au cours des compétitions sportives de notre pays.
- ② Les règles du CIO prescrivent au COS de ne pas sélectionner un athlète quel que soit le niveau de ses performances qui aurait gravement péché contre le fair play, notamment par l'usage de la drogue (la plus odieuse des tricheries) ou de la violence. Le COS ne devrait pas hésiter à appliquer cette règle avec la plus grande fermeté.
- (1) Dès lors que le CIO possède sa propre commission des athlètes, j'envisage de renouveler la proposition que j'avais formulée, lors du Congrès du Panathlon tenu à San Remo en 1979, de faire attribuer par les athlètes eux-mêmes des médailles du fair play à l'occasion des Jeux olympiques. Cet exemple pourrait faire école pour d'autres compétitions internationales.

En conclusion, je souligne une fois encore que rien ne doit être épargné en vue d'améliorer l'image du sport en général et du sport suisse en particulier, dans le domaine capital du respect du fair play. Il s'agit, là, d'une œuvre d'imagination, de bon sens et de courage. Les dirigeants du sport suisse n'en sont certainement pas dépourvus. A nous tous d'en faire la preuve!

Tiré de «Sport-Information».